



## Ville de Marseille - Mairie de Marseille

DGAAPM-DICI-SF (11003)

### CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

**Conception du stand de la Ville de Marseille  
dans le cadre du Congrès mondial de la nature**

Numéro de la consultation : 2021\_11004\_0055

Procédure de passation : Procédure adaptée

Date de notification :

Article 1 -	CONTEXTE ET ENJEUX .....	3
Article 2 -	OBJECTIFS DE LA PRESTATION.....	3
Article 3 -	MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS.....	4
3.1	Conception du stand de la Ville de Marseille.....	4
3.2	Organisation de l'espace stand Ville de Marseille .....	5
3.3	Préconisations et contraintes matérielles informatiques .....	6
3.4	Gestion du stand et coordination de la programmation .....	7
Article 4 -	RAPPEL DES OBLIGATIONS DU TITULAIRES.....	8
Article 5 -	PRESTATION RÉALISÉES PAR LA VILLE DE MARSEILLE.....	9
Article 6 -	BUDGET .....	9
Article 7 -	ANNEXES.....	9

## Article 1 - CONTEXTE ET ENJEUX

Le Congrès mondial pour la conservation de la nature est l'événement le plus important et le plus diversifié concernant la conservation de la nature. Organisé tous les quatre ans par l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature), il contribue à la mise en place du cadre international de maintien et restauration de la biodiversité. Il offre l'occasion de forger des partenariats avec les secteurs public et privé. Il permet de mettre en œuvre des initiatives mondiales en faveur de la protection du patrimoine naturel allant dans le sens de la vision de l'UICN d'un « monde juste qui valorise et conserve la nature ».

Rassemblement d'organisations gouvernementales et non-gouvernementales, le Congrès est un lieu unique pour porter la voix de tous ceux qui agissent au quotidien et qui souhaitent amplifier leurs initiatives. En 2021, cet événement s'ouvrira au grand public par la création des Espaces Générations Nature (EGN), qui, à l'instar des Espaces Générations Climat de la COP21, œuvreront à la valorisation des projets français – hexagonaux et ultra-marins. Les EGN participeront alors à la diffusion des bonnes pratiques pour la préservation du vivant par des expériences, des ateliers, des prises d'engagement. C'est ainsi une véritable opportunité pour l'ensemble des acteurs de faire valoir leur travail, leur positionnement, leur investissement auprès du plus grand nombre.

Les Espaces Générations Nature sont imaginés comme un village de la biodiversité sur près de 15 000 m<sup>2</sup> avec plus de 370 projets présentés de nature variée, reflétant le dynamisme et la mobilisation de la société civile française, permettant à chacun de comprendre la biodiversité, l'interdépendance de l'homme à la nature, et d'agir pour sa préservation.

Les cibles de l'événement sont les suivantes :

- Les acteurs de la biodiversité (les « engagés / mobilisés ») : associations, pouvoirs publics (nationaux et territoriaux), entreprises, acteurs locaux, élus, ainsi que les acteurs non étatiques.
- Une place particulière devra être accordée aux participants de l'initiative « engagés pour la nature »
- Les scolaires (primaire, secondaire, étudiants).
- Tous les habitants de Marseille
- Le grand public

La Ville de Marseille en tant que partenaire du Ministère de la Transition Écologique dans l'organisation de ce Congrès dispose d'un espace pour montrer sa participation aux enjeux du congrès, à ses objectifs prioritaires, comprendre la biodiversité, reconstituer le lien entre l'humain et la nature, mettre en avant les projets mobilisateurs portés par les acteurs français en l'occurrence la municipalité.

## Article 2 - OBJECTIFS DE LA PRESTATION

La prestation, objet du présent marché, consiste à créer le concept et organiser l'aménagement du stand de la Ville de Marseille aux Espaces Générations nature du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN qui se tiendra du 3 au 11 septembre 2021.

Pour ce congrès, la Ville de Marseille disposera d'un espace de promotion sous la forme d'une tente chapiteau 10m x 10m (100m<sup>2</sup>) situé sur les esplanades extérieures du Parc Chanot, sis 114 Rond-Point du Prado, 13008 Marseille.

Le lieu précis de l'implantation du stand sera transmis au titulaire du marché à l'issue de la notification du marché.

Ce stand devra contribuer à promouvoir les enjeux de la Ville dans la protection de l'environnement.

Le stand visera à faire prendre conscience aux Marseillais de la place de la nature dans leur ville et présenter les projets et l'ambition que se donne la municipalité pour la place de la nature en ville autour de la thématique suivante : « **MARSEILLE DE DEMAIN, VILLE VERTE ET VILLE NATURE** »

## Article 3 - MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Le titulaire du marché assurera l'ensemble des tâches décrites ci-après nécessaires à la conception, l'aménagement, la fabrication, la décoration ainsi que la création graphique et les impressions pour l'habillage des différents espaces, la mise en place, la gestion et l'attractivité du stand de la Ville de Marseille.

Le titulaire devra développer un concept d'aménagement permettant de mettre en scène la thématique « MARSEILLE DE DEMAIN, VILLE VERTE ET VILLE NATURE »

Le titulaire du marché devra respecter les instructions de l'UICN telles que définies dans l'annexe 1 au CCTP « Guidelines »

A compter de la notification du marché des réunions hebdomadaires se tiendront en présence du titulaire. Ces réunions permettront à la Ville de Marseille de valider le concept d'aménagement développé par le titulaire et de suivre l'avancement de l'exécution des prestations.

A titre indicatif, les délais d'exécution, renseignés dans l'annexe 1 « Guidelines », sont les suivants :

- Montage : du 31 aout 2021 matin au 3 septembre 2021 midi ;
- Inauguration : 3 septembre 2021 17h00
- Exploitation : du 4 au 11 septembre 2021
- Démontage : le 11 septembre 2021 de 19h à 02h00 et le 12 septembre 2021

### **3.1 Conception du stand de la Ville de Marseille**

#### Le concept

Le titulaire est chargé de concevoir et de réaliser l'aménagement du stand de la Ville de Marseille, dans le respect des règles inhérentes à l'aménagement des espaces au sein du Congrès, et selon le concept qu'il aura développé dans son offre de sorte à mettre en scène la thématique « MARSEILLE DE DEMAIN, VILLE VERTE ET VILLE NATURE »

La Ville de Marseille a déclaré l'état d'urgence climatique et s'attelle dès à présent à assurer et augmenter le bien-être de ses habitant.es. Remettre de la nature en ville, désimperméabiliser les espaces bétonnés et créer des îlots de fraîcheurs, favoriser l'agriculture urbaine, réduire les pollutions, maîtriser les risques climatiques ; autant de projets qui contribueront à restaurer la biodiversité mais aussi à redonner un cadre de vie agréable aux Marseillaises et aux Marseillais.

L'objectif du stand est de s'immerger dans la ville de Marseille de demain, une ville verte et une ville-nature, qui permettra la reconnexion de l'homme avec la nature et le retour de la nature en ville. A travers une expérience immersive, le stand devra mettre en avant les richesses du territoire des plus emblématiques au plus petit espace de verdure pour montrer comment replacer la nature au cœur de notre quotidien.

Par la mise en exergue de projets et d'expérimentation menés par la nouvelle municipalité, les Marseillais pourront se projeter dans ce que sera la ville de demain.

Les messages devront utiliser un ton pédagogique et ludique compréhensible par tous.

### La conception du stand

Le titulaire respectera les consignes d'aménagement définies à l'annexe 1 du CCTP. Cette annexe détail notamment les règles de construction et les matériaux autorisés.

La création et l'aménagement des espaces proposés devront être écoresponsables. La conception du projet devra respecter la maxime suivante « minimum empreinte, zéro déchets et maxi-inclusion ».

De même, le titulaire devra également veiller à proposer un aménagement floral conforme à l'identité de notre territoire, en intégrant à l'espace et à ses abords, une végétalisation méditerranéenne.

Le principe de recyclage du stand (aménagement et décoration florale avec plantes en pots) permettra de restreindre fortement l'impact environnemental de l'événement.

Il est demandé de sélectionner des matériaux responsables, réutilisables et/ou recyclables.

Cette démarche aura pour objectif de montrer au public les efforts réalisés ainsi qu'aux différents acteurs, que ses principes fondamentaux sont respectés par la municipalité.

Le titulaire devra concevoir son aménagement en tenant compte des normes sanitaires en vigueur et sera seul chargé de la fourniture de tout élément de signalétique et de matériels spécifiques (gel hydro alcoolique, signalétique de cheminement, etc.) susceptibles de garantir aux organisateurs, comme au public, que ce stand est un modèle référent de la bonne application du cadre sanitaire légal.

Enfin, le titulaire devra veiller à ce que le stand propose une expérience inclusive aux visiteurs :

- mixité hommes/femmes des intervenants/figurants et diversité d'origine
- communication non genrée des messages
- tailles des polices adaptée aux personnes non-voyantes (cf. norme AFNOR)

## **3.2 Organisation de l'espace stand Ville de Marseille**

L'agencement du stand devra privilégier la notion d'accueil et de convivialité.

L'espace devra néanmoins respecter une capacité maximale d'accueil à déterminer, des marquages de distanciation et un sens de circulation. Une signalétique adaptée veillera à rappeler les instructions de respect des gestes barrières.

Il est demandé au titulaire de ne pas prévoir de moquette.

Le stand devra comprendre :

- Un espace d'accueil situé à l'entrée de l'espace Ville de Marseille facilement identifiable par tous les visiteurs comme point d'entrée incontournable, permettant de recevoir le public. Dans cet espace, le titulaire prévoira un meuble d'accueil avec écran de protection type plexi et les éléments de rangement pour les carnets, stylos et cartes de visite de l'équipe de la Ville de Marseille ( tiroirs par exemple) du côté non visible du public ;
- Un cheminement comme une expérience immersive à travers plusieurs thématiques pour circuler dans la ville de demain.
- Plusieurs espaces thématiques dans lesquels seront traités Marseille, ville verte et ville-nature, où seront mis en avant les projets portés par la Ville de Marseille, avec les thématiques suivantes :
  - la biodiversité terrestre et marine, et la trame verte et bleue (Marseille dispose d'une Stratégie de la biodiversité : <https://uicn.fr/marseille-adopte-une-strategie-pour-sa-biodiversite-terrestre-et-marine/>)
  - la nature en ville et la désimperméabilisation des espaces publics
  - l'agriculture urbaine et l'alimentation durable

Pour assurer un fil conducteur et raconter l'histoire des richesses de Marseille (d'où on part) et de ce que sera Marseille demain, les thématiques pourront être regroupées/dissociées pour mieux répondre à l'agencement de l'espace et être mieux compréhensibles/communicants par le grand public.

À titre d'exemple de projets portés par la Ville de Marseille :

- Îlots de fraîcheur en ville : Projet d'expérience de désimperméabilisation des cours d'école (<https://marseille1-7.fr/portfolio/vers-une-desimpermeabilisation-des-cours-decole/>)
- Sanctuarisation des terres agricoles : <https://www.marseille.fr/environnement/actualites/protection-des-terres-agricoles-dans-marseille-l-exemple-de-sainte-marthe>
- Fermes pédagogiques : <https://www.marseille.fr/environnement/fermes-pedagogiques>
- Ouvertures des parcs : <https://www.marseille.fr/environnement/actualites/parcs-et-jardins-de-nouveaux-espaces-verts-pres-de-chez-vous>

En complément de la mise en scène prévue par le prestataire pour rendre immersive l'expérience du visiteur (projection d'image, scénographie avec son, odeurs...) le titulaire prévoira au minimum 7 écrans (plein jour 46 pouces 2500 ni) qui permettront la diffusion de vidéos/images.

Le titulaire intégrera également dans son stand des éléments suivants :

- 2 tabourets hauts à positionner derrière l'espace accueil ;
- 8 mange-debout avec 16 tabourets hauts ;
- Deux réserves sécurisées (fermant à l'aide d'une clé ou d'un code) et aménagées, cachées de la vue du public, comprenant :
  - 1/ un espace spécifique réservé à la régie technique pour les hôtes.ses, et toutes personnes amenées à travailler sur le site. Il s'agit d'un mini espace de vie comprenant des boissons et consommables, un vestiaire avec des casiers fermés, une tringle et des cintres pour les vestes, des étagères, une table et 4 chaises,
  - 2/ un espace plus réduit réservé au stockage (goodies) et permettant l'accès facile aux éléments techniques du stand.
- Un espace enfants ;
- Un espace où le grand public pourra s'exprimer sur ces attentes pour que Marseille devienne plus verte, plus durable et harmonieuse et donc plus désirable pour ses habitants ;

Chacun des espaces thématiques sera immersif dans la thématique identifiée permettant de projeter le visiteur dans le Marseille de demain (projection de visuel, vidéos...). Ces espaces thématiques pourront être complétés par des panneaux explicatifs, des photos, des vidéos et des diaporamas permettant de visualiser des projets ou les richesses marseillaises ainsi que par des QR codes permettant de télécharger des documents.

Plus globalement, qu'il s'agisse du contenu rédactionnel ou des vidéos et des photos diffusées sur le stand, le Pole Accueil Événements/Organisation de la DGAMCS et la Direction Générale Adjointe Ville Durable et Expansion fourniront, à l'issue de la notification du marché, tous les éléments susceptibles d'aider le titulaire dans son cheminement et sera garant du respect du développement du concept.

### **3.3 Préconisations et contraintes matérielles informatiques**

La Mairie de Marseille pourra proposer le raccordement du stand au réseau Fibre Optique de la Ville de Marseille.

Le titulaire du marché prévoira la fourniture de 10m de passage de câble pour protéger la fibre optique entre la chambre de sortie et la baie de brassage.

Le titulaire aménagera un local dans le stand pour héberger la baie de brassage dont les dimensions sont d'environ 1m de large, 1,20m de haut de 1m de profondeur + 1m pour l'ouverture de la porte. Le titulaire prévoira une porte d'accès 90cm minimum (largeur baie de brassage). Ce local sera également équipé par le titulaire de :

- Câblage réseau RJ45 entre la baie de brassage et les postes informatiques (câblage catégorie 5E minimum)
- Une alimentation électrique dédiée pour la baie de brassage
- Trappe entrée/sortie pour la fibre optique et les câbles RJ45

La Ville de Marseille aura la charge des éléments suivants :

- Etude de l'implantation stand / chambre de sortie de la fibre optique sur le parking Chanot
- Préconisation quant au raccordement réseau filaire RJ45 des différents postes informatiques qui seront déployés par le standiste.
- Le cas échéant, fourniture au titulaire des tickets "réseau partenaire"
- Mise en place de deux bornes wifi (réseaux wifi-partenaire et wifi-Marseille) à proximité du local hébergeant la baie de brassage. Les bornes wifi seront alimentées en POE par le câble RJ45.

### **3.4 Gestion du stand et coordination de la programmation**

Le titulaire devra assurer une fonction de régisseur de l'espace et mettre à disposition, sur site, les moyens humains nécessaires au bon accomplissement de cette mission. Il sera placé sous la supervision du Pole Accueil Événements/Organisation de la Direction Générale Adjointe Mer Culture et Sport (DGAMCS).

Le titulaire, en tant que régisseur, assurera la mission de référent COVID de l'espace.

Le plan d'implantation définitif du stand sera transmis au titulaire du marché à l'issue de la notification du marché. A titre informatif, les deux options d'implantation du stand sont soit l'implantation actuelle sur le plan, soit celle du CD13.

Cette mission, de courte durée, nécessitera une grande disponibilité du titulaire qui devra prévoir à la fois les réunions de travail avec la Direction de la Communication et la Direction Déléguée des JO et Grands Évènements et une séance de restitution finale, en présence de l'ensemble des services municipaux intervenant dans l'organisation, de la présence de la Ville de Marseille aux Espaces Génération Nature.

Détail des missions de régisseur :

- Le régisseur sera garant de la mise en place du stand en stricte conformité avec les règles de sécurité, y compris sanitaires, inhérentes à l'aménagement de tout espace recevant du public.  
Dans ce cadre, il est à noter qu'il procèdera notamment à une désinfection des mobiliers toutes les 3h par des produits de désinfection certifiés.
- Il devra répondre, dès le montage jusqu'au démontage du stand, à toute question relevant de la commission de sécurité (accès Personne à Mobilité Réduite – PMR).
- Il devra s'assurer journallement et en présence sur site de la fonctionnalité technique effective de tous les éléments du stand, qu'ils soient fournis par ses soins ou par la Ville de Marseille.
- Il assurera la coordination des personnels présents sur le stand (personnels bénévoles, hôtes.ses, intervenants extérieurs, prestataires, etc.) chargés de l'accueil et du renseignement des publics.

- Il garantira la bonne tenue journalière d'un programme d'animations sur le stand, le temps du salon, en bonne coordination avec le Pole Accueil événements/Organisation de la DGACSM

## Article 4 - RAPPEL DES OBLIGATIONS DU TITULAIRES

Afin de garantir la bonne tenue de l'évènement, le titulaire devra respecter les instructions de l'UICN telles que définies dans l'annexe 1 au CCTP « Guidelines » et fournira à la ville tous les éléments nécessaires à la bonne exécution des prestations et notamment :

- La participation aux réunions nécessaires à la préparation de l'évènement et à son bon déroulement ;
- Le détail du concept et de la scénographie ;
- La fourniture, le montage et le démontage du mobilier nécessaire (banque d'accueil, tabourets, réserve, etc.) ;
- L'ensemble des besoins techniques nécessaires au montage et fonctionnement du stand et notamment les points d'élingues et d'électricité ;
- Une sono et quatre micros sans fil de bonne qualité avec pile rechargeable ;
- La fabrication, la fourniture, la pose et la dépose de l'habillage du stand ;
- La conception graphique, la fabrication, le montage et le démontage des décors et supports visuels sur la base de la charte graphique de la Ville de Marseille pouvant faire apparaître un ou plusieurs QR Code réalisés par le titulaire ;
- La mise en œuvre de la régie de l'évènement : suivi général de l'ensemble de l'évènement, conception des plans techniques de réalisation des différentes zones de décors, montage du dossier technique de sécurité ;
- La création et l'aménagement écoresponsables des espaces proposés ;
- Un plan précis du stand en couleur et légendé qui détaillera l'aménagement, ses différents espaces et la décoration florale ;
- L'inventaire de tous les espaces de visibilité sur le stand (panneautique, bâches, personnalisation des mobiliers, etc.) ;
- L'assistance et le suivi technique (avec la présence physique d'un technicien pour la durée du salon) ;
- La fourniture, le montage et le démontage des éléments d'éclairage et de sonorisation de l'espace. L'ensemble de l'espace intérieur devra être sonorisé. Une musique d'ambiance discrète mais variée devra pouvoir être diffusée dans l'espace ;
- Une description des normes sanitaires qu'il mettra en place sur le stand ainsi que tous les éléments nécessaires au respect des normes sanitaires ;
- La mise en place d'une régie technique pendant toute la durée de l'ouverture du stand ;
- Un régisseur général qui sera la personne ressource et le correspondant direct de la Ville de Marseille. Il sera présent en continu sur le stand et chargé de coordonner le montage et le démontage du stand. Il sera également le responsable technique, le gestionnaire des animations et le manager des équipes durant toute la durée du salon. Dans le cadre de son rôle de manager, il sera chargé de la répartition des tâches entre les hôtes, des briefing-debriefing, de l'organisation des pauses etc...
- L'assurance des divers éléments du stand.

### Rappel des délais d'exécution:

- la livraison du stand monté : la veille de l'ouverture au public, le 3 septembre à 8h00 en lien avec le Commissariat Général des Espaces Génération Nature

- le démontage du stand : à partir du 11 septembre de 19 à 2h et le 12 septembre en lien avec le Commissariat Général des Espaces Génération Nature

**Important** : le détail du dispositif de sécurité, de montage/démontage et planning est disponible en annexe « Guideline »

**À noter** : tous les éléments de conception, de mobilier et de signalétique du stand seront propriété de la Ville de Marseille et devront être livrés par le candidat à l'issue du salon au lieu qui lui sera indiqué par la Ville de Marseille.

## Article 5 - PRESTATION RÉALISÉES PAR LA VILLE DE MARSEILLE

Dans le cadre de cette manifestation, sont exclus des obligations du titulaire du marché et demeurent à la charge de la Ville de Marseille les éléments suivants :

- La mise à disposition d'agents d'accueil (hôtes et hôtesse et /ou bénévoles) sur toute la durée de la manifestation ainsi que leurs tenues vestimentaires ;
- La fourniture des goodies à destination du grand public ;
- La gestion des relations presse et l'achat d'espace médias ;
- La fourniture des éléments vidéo/ou diaporama nécessaires aux différentes projections ;
- Le gardiennage sur toute la durée de la manifestation
- La sécurité sur toute la durée de la manifestation
- Le nettoyage quotidien du site
- La distribution « connection HD »
- Un boîtier électrique est prévu avec une puissance de 12 KW
- Des points d'eau seront présentes sur les esplanades

## Article 6 - BUDGET

Le budget maximum de l'opération s'élève à 100 000 € TTC

## Article 7 - ANNEXES

- Annexe 1 – Guidelines
- Annexe 2 – Plan d'implantation espace génération (donné à titre indicatif et susceptible de modification)
- Annexe 3 – Politique de développement durable
- Annexe 4 – Charte graphique Ville de Marseille et logos armoiries